

## Article 13 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Date de mise à jour : 4 Juillet 2024

### Notre analyse

Afin d'éviter toute gêne de chargement, et notamment afin de permettre à la charge d'être correctement positionnée au fond du trou, le boutefeu doit s'assurer que le trou de mine n'est encombré d'aucun débris avant le chargement d'explosif.

Afin d'éviter tout encombrement inutile, tout matériel ou véhicule non indispensable au chargement doit être évacué de la zone de mise en œuvre des explosifs.

## Article 13 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Avant chargement, le boutefeu doit s'assurer que les débris présents dans un trou de mine ne peuvent pas créer une gêne pendant le chargement ou pénétrer dans la charge.

Tout matériel, en particulier tout véhicule, non indispensable aux opérations de chargement doit être évacué de la zone de mise en œuvre des explosifs.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -  
Certificat de préposé au tir  
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -  
Certificat de préposé au tir  
- Option 1 Travaux  
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:  
conditions de délivrance du  
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au  
tir délivré en Espagne est-il  
valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Choisir l'explosif adapté  
aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à  
l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)